

LÊ QUÔC QUÂN, ou le courage de Prométhée

Alexandra DUMITRESCO
Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine
FRANCE

*« Les mythes n'ont pas de vie par eux-mêmes. Ils attendent que nous les incarnions. Qu'un seul homme réponde à leur appel, et ils nous offrent leur sève, intacte. »*¹ C'est CAMUS qui parle...

LÊ QUÔC QUÂN est né et vit au VIETNAM, il a 42 ans.

Avocat, il était inscrit au Barreau de HANOI depuis 2003.

Blogueur dénonçant la corruption et les atteintes aux libertés individuelles, pacifiste, de confession catholique, il s'est spécialisé dans la défense des victimes de violations des Droits de l'Homme.

Depuis bientôt une année, il croupit en prison.

Ses conditions de détention sont à l'aune de la crainte qu'il inspire aux autorités vietnamiennes.

Son défenseur et ami de la Faculté, Maître TRÂN THU NAM, avocat d'affaires pourtant, le défend avec courage. Il est depuis lors, surveillé, inquiété, son entourage fait l'objet de pressions ; il est en sursis sans doute lui aussi.

Car, le VIETNAM est un Etat centralisé à parti unique, dirigé par le Parti communiste vietnamien qui contrôle toutes les collectivités, l'administration, donc la Justice, les écoles, les universités, les organisations socio-professionnelles, l'armée, la police, tout.

Comme Zeus, jaloux de son autorité et de son pouvoir, ce pays interdit toute opposition politique qu'il réprime sévèrement. S'exprimer librement, c'est trahir, un acte de terrorisme, un crime.

¹ Albert CAMUS, *Prométhée aux enfers* in *L'été*, 1946

La « *propagande contre l'Etat* », donc la critique, est punie de 20 années d'emprisonnement² et participer à un « *mouvement insurrectionnel en vue de renverser le pouvoir populaire* », manifester en somme, c'est encourir de lourdes peines de prison, voire, la peine de mort³.

Comme Zeus, insensible à la condition humaine, l'Etat a confisqué ce qui fait un Homme : la Liberté.

Mais tel Prométhée, insensible à la peur, Maître LÊ QUÔC QUÂN a voué sa vie à la Défense et à la promotion de la Liberté.

Titulaire d'une Maîtrise en Droit économique, Management et Droit de l'investissement, entre 1998 et 2006, il a d'abord conseillé diverses organisations communautaires et sociétés civiles dans le cadre de programmes de développements internationaux, en partenariat avec la Banque Mondiale notamment.

En 2005, il fonde son cabinet à HANOI : QUAN & BROTHERS dont l'activité était principalement consacrée à la défense pénale *pro bono* de détenus pour délits d'opinion, et à celle de travailleurs pauvres réclamant simplement l'exercice effectif du droit de grève, ou un salaire décent.

Parallèlement, dans un souci de démocratisation de l'accès au Droit et de création d'un réseau légal destiné à soutenir les défenseurs des droits humains au VIETNAM, Maître LÊ QUÔC QUÂN a ouvert un blog, qu'il nourrissait de nombreux textes et d'informations juridiques.

Dans ce pays, dans lequel le réseau internet est très développé mais aussi, par voie de conséquence, très surveillé, *lequocquan.blogspot.com* était très suivi.

Maître LÊ QUÔC QUÂN rédigeait également des articles pour la presse, acceptait toutes les interviews pour dénoncer, inlassablement, l'absence de pluralisme politique et de liberté religieuse, toutes les violations des Droits de l'Homme dont il avait connaissance.

Son influence dépassait déjà de beaucoup les étroites frontières du pays.

Invité par la NED (Fondation nationale américaine pour la démocratie) il a séjourné plusieurs mois à WASHINGTON pour suivre, au sein de son unité de recherche, le programme de la session d'automne 2006 du REAGAN-FASCELL DEMOCRACY FELLOWSHIP.

Mais, comme Zeus succombant à la soif de vengeance, le 8 mars 2007, soit quelques jours après son retour à HANOI, les autorités le firent arrêter et jeter en prison.

Accusé « *d'activités visant à renverser le gouvernement du peuple* », Maître LÊ QUÔC QUÂN ne fut cependant jamais formellement inculqué, ni jugé pour ces faits.

Amnesty international le déclara immédiatement « prisonnier d'opinion ».

Après cent jours d'emprisonnement, sans visites, durant lesquels Maître LÊ QUÔC QUÂN était régulièrement battu par ses gardiens, il fut libéré, mais radié du Barreau.

² Article 88 du Code pénal vietnamien

³ Article 79 du Code pénal vietnamien

Pour autant, il était vain de penser que lui retirer sa Robe lui interdirait de défendre, le bâillonnerait.

Car, tel Prométhée refusant de se soumettre à l'injustice de Zeus, nonobstant, LÊ QUÔC QUÂN a poursuivi sa mission de défenseur de la condition humaine ; certes, dès lors, l'accomplissant sans la protection de la robe, sans les maigres prérogatives attachées au statut de l'Avocat.

La fonction ayant dû s'effacer devant l'homme, désormais seul, mais toujours debout, c'est seulement armé de son courage qu'il a continué :

- En alimentant son blog d'abord, malgré les fréquentes interruptions de sa ligne internet ;
- En diffusant ensuite très largement ses argumentaires juridiques, afin qu'ils soient repris en défense dans les procès, initiés par les autorités, contre les militants des Droits de l'Homme.

LÊ QUÔC QUÂN n'a jamais cessé de dispenser gratuitement des conseils juridiques aux opprimés.

Il a même convaincu une petite poignée de ses Confrères, dont Maître TRÂN THU NAM, d'assurer, dans le cadre de procès politiques difficiles, la défense de ces militants emprisonnés.

Tel Prométhée, rebelle à la colère et aux abus de pouvoir de Zeus, LÊ QUÔC QUÂN a toujours résisté au harcèlement des autorités, pourtant de plus en plus oppressant à compter de l'année 2007 :

C'est ainsi qu'il a subi les années suivantes, des contrôles de police de plus en plus fréquents, plusieurs contrôles fiscaux, des perquisitions, la surveillance de ses déplacements, de sa correspondance, de ses conversations téléphoniques.

Il lui était désormais, interdit de quitter le pays, et ses déplacements locaux étaient limités ou empêchés.

Et les deux dernières années furent plus difficiles encore :

Le 4 avril 2011, LÊ QUÔC QUÂN était de nouveau arrêté à l'occasion d'une manifestation pacifique de soutien au dissident CU HUY HA VU, pour « trouble à l'ordre public » ; il était finalement relâché, sans inculpation.

En juillet 2012, menacé par les médias d'Etat pour ses prises de position en faveur de son diocèse, il subissait une nouvelle perquisition de son bureau, il était sur point d'être emmené en prison, mais la Police fut stoppée par des militants pacifistes.

Quelques jours plus tard, le 19 août, à proximité de son domicile, il était attaqué et grièvement blessé à coups de barres de fer.

Le matin du 3 octobre 2012, cinquante policiers perquisitionnaient les locaux de l'entreprise de son petit frère, LE DIHN QUAN ; tous les ordinateurs et tous les disques durs étaient saisis.

Le 30 octobre suivant, après la mise à sac de son domicile, ce frère était interpellé et jeté en prison, pour suspicion « d'évasion fiscale ».

Le 5 décembre, de retour chez LE DINH QUAN, la Police interpellait la cousine des frères QUAN, enceinte, et la plaçait également en détention provisoire, pour les mêmes charges.

Ce n'était, bien sûr, plus qu'une question de jours pour LÊ QUÔC QUÂN.

Il publiait pourtant encore sur son blog, le 18 décembre 2012, son commentaire sur un projet d'amendement de la Constitution, repris par la BBC, dans lequel il concluait à son inévitable et prochaine arrestation, déclarant, -je le cite : « *ma foi en l'être humain, l'importance du sujet à traiter, et ma conscience de citoyen me pressent d'écrire* ».

Le 27 décembre, alors qu'il amenait sa petite fille à l'école, il était arrêté et mis au secret dans une prison de HANOI, où il entamait une grève de la faim afin de protester contre sa détention arbitraire ; il dût l'interrompre pour survivre.

Jusqu'au mois de mars 2013, alors qu'il était déjà officiellement accusé « d'évasion fiscale »⁴, il lui fut interdit de voir son avocat.

Et jusqu'à son procès,- initialement fixé 9 juillet, mais reporté ce jour là, *sine die* -, il n'a pas pu rencontrer sa famille une seule fois, ni recevoir ses lettres.

Durant l'instruction de son dossier, ses réponses aux interrogatoires ont directement influé sur ses rations alimentaires hebdomadaires.

Placé dans une cellule de 60 m²...mais avec cinquante autres détenus, il lui est interdit de lire autre chose que le journal du parti.

Mais tel Prométhée, LÊ QUÔC QUÂN est animé d'un feu ardent, dans lequel il puise la force de défendre encore, de se défendre.

Le 2 octobre 2013, il était enfin jugé ; l'accès à la salle d'audience, pour un procès de droit commun prétendument public, fut limité : des « accréditations » étaient requises.

Une Consœur française d'Avocats Sans Frontières s'apprêtait à s'y rendre lorsqu'elle fut « prise en charge », à son hôtel, par cinq agents de la sécurité publique.

Elle fut alors contrainte de signer un procès-verbal mentionnant *qu'elle avait l'obligation de se trouver à une distance minimale de 50 km d'HANOI pendant le temps du procès, qu'il lui était interdit de s'approcher du Tribunal et qu'elle se rendrait aux visites touristiques requises, dument escortée.*

⁴ Article 161 du Code pénal vietnamien

Au terme de deux jours de débats, le Tribunal se retira quelques secondes -pour au moins tenter de sauver les apparences-, et revint lire un jugement de culpabilité, de plus de vingt pages...

LÊ QUÔC QUÂN était condamné, en première instance, à trente mois de prison et 59.000.USD d'amende, pour un délit de droit commun qui permet, en apparence au moins, d'éviter tout débat sur la violation de ses droits les plus élémentaires.

Au terme de cette lutte, inégale, il n'y a évidemment qu'un seul vainqueur :

-Prométhée, bien qu'enchaîné à sa montagne pour l'éternité tandis que l'aigle divin lui dévorait le foie, refusait encore et toujours de se soumettre à la volonté de Zeus, même en échange de la fin de son supplice ;

-Prométhée donc, plus fort que Zeus, « *plus dur que son rocher et plus patient que son vautour* »⁵ ;

-LÊ QUÔC QUÂN aussi, plus fort que les autorités vietnamiennes, plus courageux et plus obstiné encore, à l'image de ce « *premier symbole de l'humanisme* »⁶ ;

Et ce n'est pas si surprenant.

Car, et c'est encore CAMUS qui parle :

« *Qu'est-ce que l'homme ?*

Il est cette force qui finit toujours par balancer les tyrans et les dieux »⁷.

⁵ Albert CAMUS, *Prométhée aux enfers* in *L'été*, 1946

⁶ idem

⁷ Albert CAMUS, « *Lettres à un ami allemand* », II, 1944.